

Paris, le 28 avril 2015

**Les banques s'engagent en faveur de la médiation
du crédit aux entreprises pour trois nouvelles années**

François Pérol, Président de la Fédération Bancaire Française, signe aujourd'hui le renouvellement de l'accord de place prolongeant la médiation du crédit aux entreprises jusqu'au 31 décembre 2017. Ce dispositif conventionnel mis en place fin 2008 permet aux signataires* de rechercher ensemble des solutions aux difficultés de financement que pourraient rencontrer les entreprises.

Depuis sa création, la médiation du crédit aux entreprises fonctionne efficacement grâce à la forte implication des banques. Une bonne coopération a été entretenue entre les équipes des banques, celles du médiateur et tous les autres acteurs du financement. L'an dernier, la médiation du crédit aux entreprises a enregistré une baisse de 16% de ses saisines. 2 565 dossiers ont été éligibles au dispositif et 58% ont abouti à des solutions de financement.

Les banques françaises sont fortement mobilisées en faveur du financement des PME dont elles ont fait leur priorité stratégique. Aujourd'hui, 94% des PME obtiennent les crédits d'investissement qu'elles demandent et 80% des crédits de trésorerie (**). Le montant des encours de crédits aux entreprises à fin février 2015 atteint 846 milliards d'euros, en progression de 2,9 % sur un an. Concernant plus spécifiquement les PME, les encours de crédit affichent également une dynamique positive avec un taux de croissance annuel de 2,1% pour atteindre 373,9 milliards d'euros.

.../...

Marie-Anne Barbat-Layani, directrice générale de la Fédération bancaire française commente : « *Le cadre conventionnel de la médiation du crédit aux entreprises, conjugué à la mobilisation de tous ses acteurs, sont des facteurs clés de son succès. Au regard du nombre de crédits accordés chaque année aux entreprises, le nombre limité de recours illustre par ailleurs le fait qu'il n'y a pas de problème global d'accès au crédit. Les banques françaises sont mobilisées pour le financement des entreprises* ».

() Les signataires de l'accord sont l'Etat, le médiateur du crédit aux entreprises, la Banque de France, l'Institut d'émission des départements d'Outre-mer et l'Institut d'émission Outre-mer, la Fédération bancaire française et l'Association française des sociétés financières.*

*(**) Enquête Banque de France Accès au crédit des entreprises 1^{er} trimestre 2015.*

Contacts :

Pascal Hénisse – tél : 01 48 00 50 07 – e-mail : phenisse@fbf.fr

Terence de Cruz – tél : 01 48 00 50 70 – e-mail : tdecruz@fbf.fr

www.fbf.fr

